

du 30 avril 2020

La CFDT est à vos côtés #Partout, Pour Tous durant la crise sanitaire
Déclaration de la CFDT sur les mesures d'accompagnement du déconfinement

Alors que le gouvernement communique sur les obligations et propose des orientations en matière de prévention pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, et pour préparer le plan de reprise d'activités, **la CFDT** demande qu'Orange associe, plus en amont les organisations syndicales dans cette mise en œuvre qui doit impliquer toutes les parties prenantes.

En atteste, depuis environ un mois une précipitation des services des relations sociales dans la présentation :

- du DUER qui n'a été pensé que partiellement et qui multiplie les documents uniques en occultant certains aspects de prévention concernant le COVID 19.
- du papripact qui semble quelque peu survolé ; **la CFDT** avait demandé une interaction avec les services de santé au travail, médecins, préventeurs, organisations syndicales en lien avec les managers (une réflexion au niveau de l'activité mais également de l'environnement de travail en fonction des équipes).
- des réunions d'urgence convoquées dans des délais très courts qui ne permettent pas une réflexion aboutie.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour le PRA, dont les conditions de reprise ne semblent pas entièrement satisfaisantes, avec des propositions entre autres de :

- Un maximum de 50 % de capacitaire sur le site alors qu'on était avant à 70%.
Ne serait-il pas judicieux de penser une reprise dans un premier temps sur la base du volontariat à 30% ?
- Des mesures sanitaires et d'hygiène faites par les entreprises de nettoyage en place.
Ne serait-il pas judicieux de prévoir, en plus, une société spécialisée dans ce type de décontamination ?
- Des services de numéro vert de soutien psychologique choisis par les services d'Orange qui conseillent aux salariés, dès le premier contact, de consulter un psychiatre.
Comment pourrions-nous revenir à un prestataire plus modéré, à l'écoute des salariés, ou à minima contrôler ses prestations ?
- Quid des ascenseurs qui restent en fonction. Ne serait-il pas judicieux de les fermer ?
- Quid de la ventilation et des espaces climatisés notamment pour les IGH.
Le risque de contamination du personnel par une climatisation qui ventile le même air à tous les étages existe-t-il ?

C'est autant d'éléments de réflexion et il y en a bien d'autres encore que l'entreprise aurait dû prendre en compte et partager pour améliorer ses plans d'actions.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

La crise actuelle doit nous permettre de repenser complètement notre organisation du travail au sein de notre entreprise.

Avec une reprise éventuelle au 11 mai prochain, la CFDT demande de réelles anticipations dans les nouveaux modes de travail qui vont devoir s'imposer alors même que cette pandémie semble être difficile à maîtriser.

Dispositions prises par ORANGE dans la préparation des mesures d'accompagnement du déconfinement progressif

Les principes communs retenus au niveau de l'UES Orange :

Principe 1 : Dans toutes nos activités, les « gestes barrières » habituels et les principes de distanciation sociale doivent être rappelés, être visibles avec la signalétique appropriée et strictement appliqués partout.

Principe 2 : Des mesures pratiques de distanciation devront être prises visant à maintenir une distance interpersonnelle dès l'entrée dans les différents sites de l'entreprise.

Principe 3 : Des mesures d'hygiène seront prises pour limiter la transmission manuportée, d'une part par des prestations de nettoyage renforcées y compris sur les postes de travail, et d'autre part pour que chaque salarié puisse se laver les mains au savon ou avec du gel hydro-alcoolique, à tout moment de la journée. Chaque salarié disposera de lingettes pour désinfecter son matériel et son poste de travail.

Principe 4 : Du matériel de protection sera mis à disposition pour limiter la diffusion aéroportée. Chaque salarié sur site, en déplacement, en contact avec des collègues ou des clients, devra impérativement porter un masque adapté à son activité (FFP2, FFP1, masque grand public lavable normé Afnor).

Une réflexion est également en cours sur l'opportunité de généraliser les tests de température à l'entrée des immeubles de bureaux et/ou des boutiques, respectant la législation en vigueur.

Principe 5 : Chaque division définira des catégories d'activités, eu égard aux possibilités de télétravail et préciseront le dimensionnement des ressources sur ces différentes activités.

A Fonctions Support et Finances, les catégories d'activités sont les suivantes :

- **Catégorie A : activités essentielles pour lesquelles la présence permanente sur site est indispensable**, Direction Santé, SAV Premium présence, Administration immobilière, gestion assignations, salle des marchés, équipes F2M soit 41 salariés
- **Catégorie B : activités pour lesquelles la présence sur site occasionnelle est indispensable**, Services aux bâtiments, juridiques, règlementaire, DIG, Cash management, paiements, Financement Trésorerie. Sécurité, Relations sociales Groupe, Paie, Inspection & Présidence, Bridge soit 217 salariés et 4 sous-traitants.
- **Catégorie C : les activités qui peuvent être réalisées à distance ou en télétravail**, on retrouve l'ensemble de l'effectif opérationnel en télétravail soit 4477 salariés et 124 sous-traitants.

Principe 6 : Chaque division distinguera plusieurs étapes de retour, à savoir ; une phase d'apprentissage où seules les activités dont la présence en physique est indispensable reprendront sur site en limitant la présence de 30 à 50 % des effectifs et une phase de consolidation pour les autres activités qui pourrait comporter plusieurs étapes, reprenant progressivement sur site en limitant la présence à 50% au maximum des effectifs et avec une rotation des effectifs selon des modalités à préciser.

Principe 7 : Avant la reprise d'activité sur site, tout salarié présentant des symptômes du virus ou ayant dans son entourage immédiat une personne présentant ces mêmes symptômes doit en informer l'Entreprise.

Principe 8 : Après la reprise d'activité sur site, tout salarié présentant le moindre symptôme s'engage à une déclaration immédiate auprès de son manager. Il rejoindra son domicile et y restera confiné ; il sera pris en charge par la médecine de ville.

Principe 9 : Lorsqu'une personne est dépistée positive, ses collègues dans l'entourage immédiat (dans les jours précédents) seront informés par la voie managériale et seront placés en quatorzaine.

Principe 10 : Politique de tests : sans que cela soit un prérequis à la reprise d'activité des salariés, et sur la base du volontariat, l'Entreprise fait le choix de mettre en œuvre une politique de tests qui sera précisée en faisant appel aux expertises internes et externes et en conformité avec les politiques sanitaires publiques.

Principe 11 : Tout salarié doit avoir accès, s'il le souhaite, à un accompagnement et à un soutien psychologique.

Afin de préparer au mieux ce plan de reprise d'activités, la CFDT est intervenue dans l'objectif d'améliorer les plans d'actions de l'entreprise, permettant ainsi de faire évoluer ou réadapter les positions initiales :

- l'évolution du capacitaire.
- la circulation d'air et les règles de climatisation dans les IGH.
- les règles de circulation dans les bureaux, couloirs, ascenseurs.
- les masques, visières, gants et leurs préconisations.
- les entreprises de décontamination sur site en plus des entreprises de ménage.
- le plan de déplacement, les transports.
- les systèmes de détection et l'application de tracing « Stopcovid ».
- la reconnaissance en maladie professionnelle du COVID19
- les actions à déployer au niveau du service du numéro vert de soutien psychologique et les actions correctrices à apporter.
- le rôle d'anticipation de prévention primaire : troubles musculo-squelettiques.
- l'accueil restauration.
- la communication, la pédagogie pour faire adhérer le personnel à ces mesures.

Vos élus CFDT sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, informations.

Retrouvez toutes nos coordonnées sur ce flash info, sur l'intranet, l'annuaire ou sur l'application mobile CFDT.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (RSCE) 06 79 02 70 03

Sylvie ROTA (DSCO) 06 85 55 89 05

Vos élus : Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Sylvie Rota, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Erik Bjork, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.